

1510 (11 JUN).

Lyon.

Littere magistri Gerardi Chastagnii.
magistri monete Gratianopolitane.

Loys, par la grace de Dieu, etc. Comme puis certain temps en ça nous eussions pour aucunes causes fait clorre et fermer noz monnoyes dudit pais de Daulphiné et soit aussi que nous estans derrenierement à Paris, à la requeste des gens des trois estatz d'icelluy pays et par bon advis et délibération du conseil, ayans par noz lettres patentes fait ouvrir et remectre sus notre monnoye de Grenoble seulement pour par les officiers d'icelle estre faite et forgée en l'ostel de lad. monn^e de Grenoble toute manière de monnoye, ainsi que fait a esté par cy devant jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné, par quoy pour tenir et exercer la maîtrise particulière de notred. monnoye en notred. ville de Grenoble, soit besoing convertir personnage en ce expert et entendu, et à nous seur et feable, etc.

Il nomme Girard Chastaing, qui a très bien géré la maîtrise de Romans, par long espace de temps ; il est nommé pour dix ans.

L'entérinement est du 21 juin 1510.

(Quintus liber, fol. 127^r à 129^r.)

Grenoble.

Girard Chastaing, nommé par ordonnance du Roi du 11 juin 1510.

(*Ibidem*, fol. 181^r.)

Il était en 1506 maître part^{er} de la monn^e de Romans. Girard Chastaing, dit Guerre, avait été nommé maître de cette dernière monnaie par des lettres patentes de Louis XI, datées de Lyon, du 29 mai 1476.

(Pilot, p. 285, note 5.)